

La gestion durable des forêts

La gestion durable est un concept général, défini depuis la Conférence de Rio (1992), comme une gestion susceptible de fournir à nos contemporains les biens et services qu'ils attendent de la forêt, sans remettre en cause la possibilité, pour les générations futures, de faire de même. Pour l'Europe, la gestion forestière durable doit respecter les **6 critères d'Helsinki** (du nom de la conférence où ces critères ont été adoptés) :

- ressources forestières,
- santé des forêts,
- fonction de production,
- biodiversité forestière,
- fonction de protection (risques naturels, sol, eaux),
- fonctions socio-économiques.

En quoi consiste le concept de « gestion durable » des forêts ?

Il est simple à comprendre, moins à mettre en place ! L'objectif est de transmettre aux générations futures un patrimoine forestier au moins équivalent – en quantité et en qualité – à celui reçu de nos prédécesseurs. Voire, si possible, de l'améliorer... Et cela tout en exploitant économiquement ce patrimoine. Il ne s'agit pas de transmettre en conservant, mais de transmettre en valorisant.

L'idée générale est de conserver le capital existant de nos forêts en respectant deux grandes règles :

- **ne pas couper plus que l'accroissement naturel des forêts ;**
- **remplacer les générations adultes d'arbres par des générations jeunes.**

Cela nécessite tout un système de planification sur le long terme pour savoir quoi prélever, où et quand. Chacune des 17 000 forêts publiques françaises est dotée d'un plan de gestion d'une durée de 15 à 20 ans. Il établit les orientations, forêt par forêt, des actions à mener pour respecter ces règles dans la durée.

Plus concrètement, si l'on n'a pas la certitude de recréer une forêt adulte derrière celle que l'on veut couper, on ne la coupera pas ! En France, on plante peu. On privilégie la **régénération naturelle** qui consiste à accompagner l'ensemencement naturel par les graines tombées des arbres au sol. Lorsque l'on a au sol un tapis de jeunes pousses qui paraît suffisamment dense, on coupe alors les arbres au-



dessus pour engager un nouveau cycle. Dans certains cas, on est obligé de recourir à la **plantation artificielle** : on coupe d'abord tous les grands arbres avant d'installer de jeunes plants élevés en pépinières.

Pour survivre, la forêt n'a pas besoin d'intervention humaine. Mais une forêt qui fonctionne de manière entièrement naturelle, c'est une forêt peu accueillante pour le public. Dans une forêt naturelle, le renouvellement se fait d'une manière simple : lorsque les arbres adultes atteignent l'âge où ils sont mourants, ils finissent par tomber et pourrir. Ce sont dans ces trous de lumière que les jeunes pousses s'installent... dans un environnement très anarchique, peu adapté à la promenade et aux loisirs. Sans compter que, dans ce cas de figure, aucun bois n'a pu être exploité...

Le principe général de la gestion forestière publique en France – qui n'est pas le modèle dominant dans le monde – est ce qu'on appelle une **gestion multifonctionnelle**. C'est-à-dire qu'on essaye de faire, à la fois et en même temps, dans toutes les forêts publiques gérées par l'ONF :

- de la **production** ;
- de l'**accueil du public** ;
- de la **protection de la biodiversité** ;
- de la **protection contre les risques naturels**.

La société a perdu cette vision de la forêt comme étant un espace productif. Et cela n'a pas empêché – et n'empêchera pas – nos forêts de continuer à croître en moyenne de plus de **50 000 hectares par an** !

La loi d'orientation Forestière de 2001 Trois grands fonctions de la forêt